



CODE DE VIE

POUR LES ENTRAÎNEURS

Envers les patineurs :

- Traiter tous ses élèves et les autres patineurs du Club avec équité.
- Créer une ambiance favorisant l'apprentissage de la discipline.

Envers les entraîneurs :

- Respecter ses collègues autant en ce qui a trait à leur méthode d'enseignement qu'à leurs opinions.
- Ne pas s'appropriier, directement ou indirectement, les élèves d'un autre entraîneur.
- S'assurer qu'il y a entente, entre les différents entraîneurs quand un patineur en a plus d'un.

Envers les parents :

- Informer les parents du cheminement de leur enfant.
- Respecter les ententes concernant le patineur.
- Avoir un comportement respectueux dans les échanges avec les parents de son patineur et des autres patineurs du Club des Lames Argentées.

POUR LES MEMBRES DE LA DIRECTION

Envers les patineurs :

- Transmettre aux patineurs l'information qui leur parvient.
- Créer une ambiance propice au « patin »
- Assurer la qualité de vie.
- Avoir un comportement respectueux envers tous les membres.
- Assurer la sécurité pour tous les membres.
- Assurer la qualité d'enseignement aux patineurs
- Avoir une attitude équitable pour chacun des patineurs.
- Respecter tous les patineurs du Club ainsi que tous les autres.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Envers les entraîneurs :

- Transmettre aux entraîneurs l'information qui leur parvient les concernant.
- Assurer la formation aux assistants de programme du Patinage Plus.
- Avoir un comportement respectueux envers les entraîneurs.
- Assurer le climat et l'appui nécessaire à une qualité d'enseignement à nos patineurs.

Envers les parents :

- Informer les parents des différents événements du Club des Lames Argentées.
- Informer les parents de leurs responsabilités.
- Informer les parents du cheminement du Club des Lames Argentées.
- Assurer les parents de la qualité d'enseignement aux patineurs.
- Informer les parents de leurs droits.

POUR LES PARENTS :**Envers les patineurs :**

- Assurer la sécurité et la qualité de vie à tout patineur.

Envers les entraîneurs :

- Respecter l'entraîneur de son enfant ou tout autre entraîneur.
- Payer les factures dans les délais convenus.

Envers les parents, les membres de la direction ou leurs représentants :

- Se respecter mutuellement
- Assurer un climat propice au bon cheminement de chaque patineur
- Respecter les membres de la direction et/ou leurs représentants
- Informer les membres de la direction et/ou leurs représentants de toute information susceptible d'assurer une meilleure qualité de vie, une meilleure qualité d'enseignement.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.